

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 juin à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 1^{er} juin 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -mairie-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints,
M. Dominique JESTIN , Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Eric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, Mme Adèle GROLEAS- conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne pouvoir à M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS- Mme Pascale ABEL-COINDOZ donne pouvoir à M. Olivier BERNARD- M. Gilles LENTILLON donne pouvoir à Mme Adèle GROLEAS- Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT-, Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à Mme Réfija BABACIC

Absents :

Secrétaire de séance : M. Fathi ALI GUECHI

Affaires générales : tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024

Rapporteur : Denis PEILLOT

Comme chaque année le conseil municipal doit procéder publiquement au tirage au sort des jurés d'assises à la demande de Monsieur le préfet de l'Isère.

Pour notre commune ce sont 9 personnes (le nombre de noms devant être triple à celui fixé par arrêté n° 38-2023-04-28-00004 du 28 avril 2023 soit 3 personnes), de plus de 23 ans et de moins de 70 ans, ayant leur résidence principale dans le département de l'Isère, qui doivent être tirées au sort parmi les inscrits de la liste électorale.

Ces personnes sont tirées au sort pour éventuellement figurer sur la liste annuelle du jury criminel établie au titre de l'année 2024 pour le ressort de la cour d'assises de l'Isère.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale par une commission prévue à cet effet.

- REDJIMI Isis Ines
- BATTELIER Nadège Denise
- MISSET Michèle Marie
- VINCENDON Pauline
- VINCENDON Marc
- GUIU sandrine Raphaëlle
- BOYET Brigitte
- CARTAUD Nathalie
- BACCA Emmanuel

Après avoir tiré au sort, le Conseil municipal

- désigne les 9 personnes ci-dessus
- charge le Maire de contacter ces personnes pour leur signifier cette décision
- charge le Maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de transmettre cette liste pour que les personnes soient désignées pour l'année 2024 pour devenir éventuellement jurés d'assises

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 juin à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 1^{er} juin 2023

Présents : M. Denis PEILLOT -maire-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Refija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS-adjoints, M. Dominique JESTIN, Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Éric MOREL, Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, Mme Adèle GROLEAS- conseillers

Excusés : M. Brice DECORTES donne pouvoir à M. Dominique VANEL-Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS- Mme Pascale ABEL-COINDOZ donne pouvoir à M. Olivier BERNARD-M. Gilles LENTILLON donne pouvoir à Mme Adèle GROLEAS- Mme Corine SERVANIN donne pouvoir à M. Denis PEILLOT-, Mme Corinne PETREQUIN donne pouvoir à Mme Réfija BABACIC

Absents :

Secrétaire de séance : M. Fathi ALI GUECHI

Élection des délégués et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales

Vu le Décret n° 2023-257 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023, et fixant au 9 juin 2023 l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux (article 4 du décret),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs, Le maire, en application de l'article R.133 du code électoral rappelle que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de Madame Aznive MARCARIAN, Monsieur Alain AÏCHOUN et Mesdames Maud LACROIX et Gaëlle AMOURIQ qui acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire sept délégués et quatre suppléants. L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Liste 1 conduite par Monsieur Denis PEILLOT

Denis PEILLOT

Carole VICIANA

Dominique JESTIN

Refija BABACIC

Dominique VANEL

Maud LACROIX

Fathi ALI GUECHI

Delphine MONIN

Alain AICHOUN

Aznive MARCARIAN

Didier PEYRON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin Nombre de conseillers présents à l'appel : 23 (dont 6 pouvoirs)

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2

Nombre de suffrages exprimés 22 Suffrages :

Liste 1 conduite par Monsieur Denis PEILLOT :

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Denis PEILLOT

Carole VICIANA

Dominique JESTIN

Refija BABACIC

Dominique VANEL

Maud LACROIX

Fathi ALI GUECHI

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Delphine MONIN

Alain AÏCHOUN

Aznive MARCARIAN

Didier PEYRON